

GRÂCE AU TRI, RÉDUISEZ PRÈS DE 60% DES DÉCHETS PRÉSENTS DANS VOTRE POUBELLE !

Chaque année, les équipes de ramassage des ordures ménagères de Cœur de Loire collectent plus de 6000 tonnes de déchets. Sur ces 6000 tonnes, pas moins de 3600 tonnes peuvent être recyclées, réutilisées, et réemployées. Pour améliorer la pratique du tri, Cœur de Loire entretient et met à la disposition des habitants un réseau de 95 Points d'Apports Volontaires et 3 déchèteries.

MAIS QUE CONTIENT VOTRE POUBELLE ?

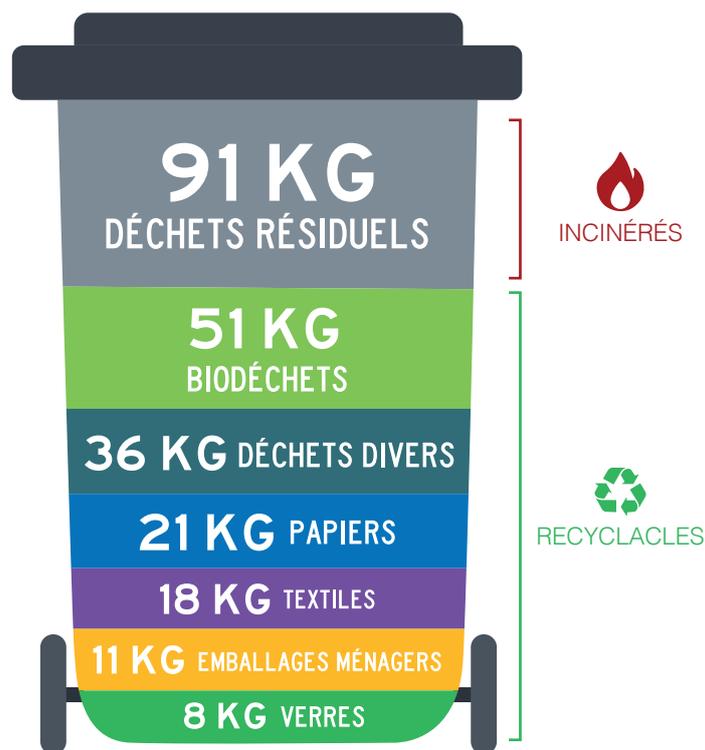
En 2020, un habitant de Cœur de Loire a produit en moyenne 236 kg d'ordures ménagères. Mais que contient réellement votre poubelle ? Fin 2021, pendant plusieurs jours, le service en charge de la collecte des déchets ménagers a collecté, pesé, échantillonné et trié près de 550 kg d'Ordures Ménagères. Ces échantillons ont permis de connaître la composition de votre poubelle : plus de 60% des déchets pourraient être recyclés ou valorisés, soit 145 kg par habitant par an.

Trop de déchets recyclables se retrouvent encore dans les sacs d'ordures ménagères.

Le tri et la valorisation des déchets ménagers sont l'affaire de TOUS. C'est pourquoi Cœur de Loire vous accompagne et vous informe régulièrement sur les bons gestes à adopter, sur sa page [Facebook](#) et sur [coeurdeloire.fr](#). Des actions sont aussi organisées pour sensibiliser tous les habitants au tri.

MAIS... POURQUOI TRIER ?

- Pour pouvoir recycler : Sans tri préalable, pas de recyclage ; sans recyclage, les déchets sont incinérés.
- Pour économiser les ressources : Nous savons aujourd'hui que nous ne pouvons pas utiliser les matières premières à l'infini.
- Pour soutenir l'emploi : Trier ses déchets, c'est favoriser la création d'emplois de proximité : de nombreux professionnels interviennent pour collecter, conditionner et transformer ces matériaux.



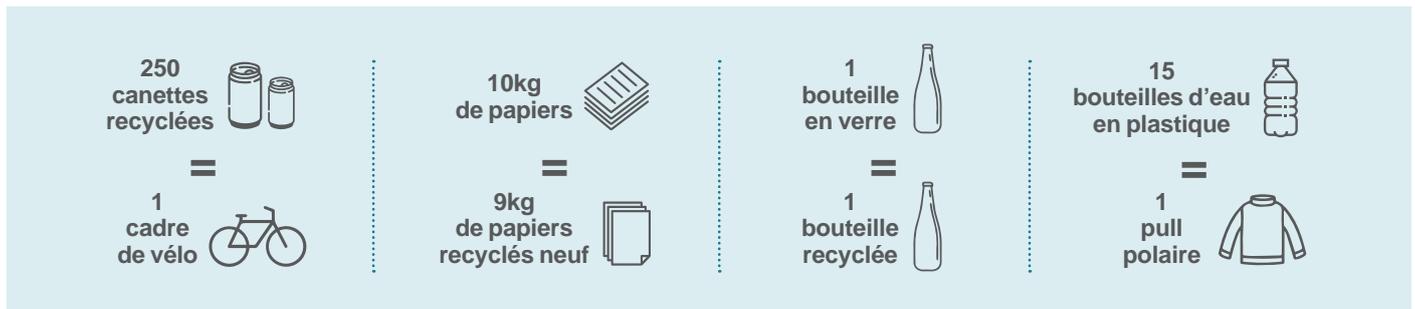
Étude "Que contient votre poubelle ?" réalisée par le service Prévention, Collecte et Traitement des déchets de Cœur de Loire

AU 1^{ER} JANVIER 2023, TOUS LES PLASTIQUES SE TRIENT !

Pour toujours mieux trier et valoriser les déchets, au 1^{er} janvier 2023, une nouvelle réglementation étendra les consignes de tri à **tous les emballages plastiques** : pots de yaourt, dentifrices, gourdes de compote, paquets de chips, barquettes, films plastiques... **seront à déposer dans les colonnes jaunes !** Collectés, ils seront transformés en balles de plastique pour de nouvelles solutions d'emballages, dédiés à la fabrication de produits (tube, arrosoir, pièce auto...) ou encore valorisés en énergie.

La seconde vie des déchets

Grâce au tri, les déchets ont une seconde vie ! Voici quelques exemples de réutilisation de déchets déposés en PAV (Points d'Apports Volontaires) :



Adoptez les bons gestes !

Nous pouvons réduire la part des déchets que nous mettons à la poubelle de 60 % environ. Ces déchets se recyclent : ils sont transformés, nettoyés, réemployés, réparés ou réutilisés dans un cycle vertueux. **Pour vous accompagner, Cœur de Loire a réalisé un guide du tri. RDV sur coeurdeloire.fr**



VERRE



À déposer dans les colonnes vertes

Rien de plus simple, tous les contenants en verre (bouteilles, pots de confiture...) sont recyclables à l'infini. Ils sont broyés et fondus.



TEXTILES



À déposer dans les bornes de tri textile : retrouvez les bornes près de chez vous sur refashion.fr

→ ou en friperie selon leurs modalités de collecte
→ ou en les transformant vous-même ! en cotons démaquillants ou en nouveau sac à fruit...

Les vêtements sont une source de déchets très polluants et ne sont pas recyclables s'ils se retrouvent dans les ordures ménagères. Or, tous les textiles ou presque peuvent être réutilisés.

Pour vos achats, pensez aussi à la seconde main : Mille et une fripes, Les frip'Ouilles et Aux petits canailoux à Cosne, Emmaüs à Neuvy-sur-Loire, Vesti Solidaire à Donzy.



PAPIERS



À déposer dans les colonnes bleues

Journaux, magazines, enveloppes, petites boîtes en carton, emballages papiers, boîtes d'œufs... On en refait de la pâte à papier ; tous les papiers se trient et se recyclent au moins 5 fois.



EMBALLAGES MÉNAGERS



À déposer dans les colonnes jaunes

Toutes les bouteilles et flacons en plastique, les aérosols et emballages métalliques, les briques sont recyclables. Le plastique est retraité en paillettes, les briques (carton, plastique et aluminium) sont séparées et suivent leur filière respective. L'acier et l'aluminium sont broyés et fondus en bobines.



DÉCHETS DIVERS



À déposer en déchèterie

Avant de jeter, vérifiez toujours si le déchet se recycle ou pas. Parmi ceux qui ont des filières de retraitement efficace : les cartons, les piles, les ampoules, les déchets de soins (aiguille, cathéter, seringue...), les radiographies, cartouches d'encre, le petit électroménager se recycle.

[Retrouvez les horaires des déchèteries sur coeurdeloire.fr](http://coeurdeloire.fr)



BIODÉCHETS



À déposer dans votre composteur ou dans un composteur partagé

Ce sont tous vos restes alimentaires, épluchures, mais aussi marc de café, sachets de thé... Compostés, ils peuvent être valorisés en engrais.

Attention : Les tontes de pelouses et autres petites coupes d'arbustes vont en déchèterie. Pour rappel, le brûlage est interdit.